

N° d'ordre : 12
Année : 2021

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

09-07-2021 à 18h30

Secrétaire de Séance : Mr EYNARD Franck

Présents : M.BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, M. MEYNARDIE, F.EYNARD, C SALETES, S.GADAIS, J CROUZET, A ROUSTAN, PEYRON MC

Procurations : M.BOISSOUT pour J. VERNAZ, C SALETES pour P. LALLIER, M-C PEYRON pour R. CHAIX, M. MEYNARDIE pour M L TRIQUET, F.EYNARD pour C BOMPARD

Participation par visioconférence :

Absents : G FAUCON,

Séance ouverte à 18h30

Approbation du compte rendu du CM du 28-05-2021

Selon document envoyé le 29-06-2021.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 14

Délibération « Effacement de la dette de Mme BOISSON ».

Depuis 2015 une affaire juridique lie la commune et Mme BOISSON Anita, propriétaire de la parcelle A1433 aux Sadinières à Chamaret, pour infraction à l'urbanisme.

Après maintes procès et recours, Mme BOISSON a perdu le procès qu'elle avait intenté à la commune.

Pour cela, elle a été condamnée à verser 37 920€ à la commune en astreintes et autres frais de justice.

Aujourd'hui, étant dans l'incapacité de régler cette dette, Mme BOISSON demande l'annulation de cette-ci.

Voir courrier joint.

Plusieurs solutions s'offrent à nous :

1°) Non annulation de la dette.

2°) Annulation pure et simple de la dette, avec la possibilité que Mme BOISSON réitère les infractions à l'urbanisme ce pourquoi elle a été condamnée.

3°) Annulation partielle de la dette par donation de Mme BOISSON du terrain cadastré A1433 à la commune et règlement du reliquat par mensualité.

4°) Annulation complète de la dette à la condition que Mme BOISSON fasse donation de la parcelle cadastrée A1433 à la commune.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider l'une de ces solutions et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote

Abstentions :

Solution 1 pour : 10

Solution 2 pour :

Solution 3 pour : 4

Solution 4 pour :

La solution n°1 est adoptée dans l'attente d'une décision de l'administration sur la capacité de Mme BOISSON à régler cette dette voir de l'adapter.

Délibération « Travaux de raccordement électrique de la parcelle cadastrée C800 ».

Afin de raccorder électriquement la parcelle cadastrée C800, propriété de Mr CONTI Fabrice, le SDED nous a établi un devis de travaux d'une valeur totale de 23 869,24€HT, dont 3 701,92€ pour la part communale. La part communale sera facturée à Mr CONTI à la fin des travaux.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 14

Délibération « Entrée de tour nouveaux tarifs ».

Le nouveau bureau de l'ASTC désire augmenter le coût de l'entrée pour la visite de la tour. Les tarifs proposés sont 3€ pour les adultes et 2€ pour les enfants.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : .14

Délibérations et décisions urgentes

Délibération « Validation du règlement de travail en santé sécurité et des conditions de travail ».

Après refonte, le règlement de travail en santé sécurité et des conditions de travail à été validé par le comité technique et du CHSCT du CDG 26. Il nous faut délibérer afin que ce règlement puisse être mis en application pour les employés de la commune.

Selon document envoyé le 06-07-2021

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce règlement et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 14

Délibération « Tarifs des concessions déjà équipées d'un caveau ».

Lors du nettoyage des tombes en état de reprise, certaines sont équipées de caveau. C'es caveaux sont nettoyés et la cuve est préservée. La commune propose de revendre ces concessions équipées aux tarifs suivants :

Concession équipée avec un caveau 1 place 1500€

Concession équipée avec un caveau 2 places 2000€

Concession équipée avec un caveau 3 places 2500€

Concession équipée avec un caveau 4 places 3000€ puis 500 euros en plus par place supplémentaire

La concession est allouée pour une durée de 30 ans

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ces tarifs et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 14

Point sur les dossiers en cours

Point sur la succession de Mme DESSALES.

Point sur les travaux la Poste

Point sur la préparation de la gazette, pour une distribution pour le 15 aout au plus tard.

Point sur la préparation du cahier des charges pour les travaux « Maisons DESSALES »

Prochain rendez-vous

Réunion préparation gazette le jeudi 16 juillet à 18h

Fête de la St BARTHELEMY du vendredi 20 au 23 aout.

Prochain CM le 03-09-2021 à 18h30.

La séance est levée à 19h40